

Affaire suivie par Angélique Benoit
PV 2025-01-28
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU 28 JANVIER 2025

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 21 janvier 2025, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 28 janvier 2025.

Étaient présents ou en visioconférences :

Membres de droit :

- Madame Valérie LEFEUVRE - Ingénieure d'études en application ENT et web, I-Média, Université de Poitiers (visio)
- Madame Julie RANCON – Maître de conférences, UFR Lettres & Langues, Université de Poitiers (visio)

Personnalités extérieures :

- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers (visio)
- Madame Laëtitia COLDER, Ingénieure de formation à l'EAFC, Académie de Poitiers
- Madame Amandine GLENAT-COURTADON, directrice du service orientation et d'information (visio)
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR lettres, CARDIE, Académie de Poitiers (visio)
- Madame Christelle FREDON, IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers

Étaient représentés :

- Monsieur François LECILLIER, par Monsieur Nicolas VIBERT ;
- Madame Nolwenn QUÉRÉ, par Monsieur Nicolas VIBERT ;
- Monsieur Stéphane MANSON, par Madame Anne BOUCKER ;
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT, par Madame Christelle FREDON.

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Angélique BENOIT – Assistante de Direction de de l'INSPE de l'académie de Poitiers, secrétaire de séance
- Madame Émilie DESSEIGNE – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Membre(s) invité(s) selon l'ordre du jour :

Néant.

Nombre de membres présents : 8 (en présentiel et à distance)
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 12 (en ouverture de séance)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2. Points d'information :

- CI et COSP : nominations à venir de représentants du rectorat
- Retour sur la Journée académique [JA3] - 14 janvier 2025 - site INSPÉ du campus de Niort (79)
- Retour sur les votes du CI, à la suite des préconisations du COSP
- Printemps de la recherche en éducation 2025 - R-INSPÉ

3. Budget 2025 de l'INSPÉ :

- Réduction budgétaire - Université de Poitiers
- Budget de projet : sollicitation des PEMF - DSDEN 17 dans la formation MEEF1 et PEES sur le site de La Rochelle Université

4. Formation et pédagogie :

- Conseils de perfectionnement : bilan des représentations des différents partenaires
- Mise en stage des étudiants :
 - Harmonisation de la recherche des berceaux de stage (MEEF2 et MEEF3)
 - Modification des jours de mises en stage pour faciliter l'observation de situations professionnelles (SPA MEEF1 et MEEF2)
 - Fiche de liaison académique partagée pour les tuteurs et référents de stage : complétion dans un espace en ligne (PEES, MEEF)
- Projet de DU « Préparation CRPE » - point d'étape
- UE6 : LVE dans les formations MEEF : clarification des objectifs et des attendus de l'UE
- Emplois du temps : périodes réservées (pause méridienne ; mercredi après-midi - UNSS ; jeudi après-midi : SUAPS, Culture)
- Enseignement à la défense dans les INSPÉ : quel plan de formation ? Projet de journée de réflexion, par Hugues Marquis, référent défense INSPÉ

5. Actualité de la recherche à l'INSPÉ :

- Compte-rendu rapide de la dernière réunion de la commission recherche de l'INSPÉ
- Appels d'offres à venir du PPR "Sciences pour l'éducation": projet proposé par le CeRCA et partenariat envisagé avec l'INSPÉ

6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h41. De nouveaux membres étant présents, un tour de table est effectué pour que chacune et chacun puisse se présenter.

1) Approbation du PV de la séance du 19 novembre 2025 :

Nicolas VIBERT soumet le procès-verbal du 19 novembre 2025 à l'approbation des membres du COSP. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Points d'information :

Un hommage à Monsieur Michel LAMBERT (1959-2024), ancien enseignant d'anglais à l'INSPÉ récemment décédé, à la retraite depuis 2021 est proposé. Denis ALAMARGOT présente son parcours aux membres du COSP.

Michel Lambert est né le 03/05/1959 à Angoulême :

- Elève à l'école normale d'Angoulême : 1977/1978 - 1978/1979
- Instituteur titulaire à compter du 01/09/1979
- Obtention d'une licence d'anglais en 1981
- Obtention d'une maîtrise d'anglais en 1984
- Formation au centre PEGC de Bordeaux 1985/1986 - 1986/1987
- Détachement sur un poste de PLP anglais à la base aérienne 709 de Cognac (ministère de la défense) : 1987 à 1997
- Affectation en tant que PRCE à l'IUFM de Poitiers le 01/09/1997
- MCF en langues et littérature anglaise, stagiaire à compter du 01/09/2004, titularisé au 01/09/2005 à l'IUFM de Poitiers
- Titre de sa thèse : Cognition et métacognition dans l'apprentissage de l'anglais : étude expérimentale de leurs relations dans un contexte spécifique. Exploitation de la parenté interlinguale dans l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.*
- Affectation à l'ESPE site d'Angoulême à compter du 01/09/2014
- Retraite au 01/10/2021

- CI et COSP : nominations à venir de représentants du rectorat :

Le nouveau Recteur d'académie a nommé un représentant du rectorat pour siéger au sein du Conseil d'Institut, en remplacement de Monsieur Michel FAYOL. Il s'agit de Monsieur Grégoire BORST.

Denis ALAMARGOT précise que c'est parmi les 5 représentants du rectorat que sera désigné(e) le ou la président(e) du Conseil. Il rappelle que, depuis le départ de Michel FAYOL, la présidence du Conseil par intérim est assurée par Madame Alison CHARAMON-HILL.

Denis ALAMARGOT présente le parcours professionnel de Monsieur Grégoire BORST aux membres du COSP.

Nomination de Grégoire Borst en tant que représentant du Recteur pour siéger au sein du conseil d'institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers, parmi les 5 représentants.

Grégoire Borst, est fortement impliqué dans la recherche et les actions de formation pour l'éducation :

<https://www.lapsyde.com/membres/gregoire-borst>

Un contact avec lui a été pris dès la nomination pour l'inviter à rejoindre les prochaines réunions du conseil d'institut,

Disponible le Mardi 8 avril 2025 et Mardi 10 juin 2025 -
élection de la présidence du conseil : le 8 avril,

Alison Charamon-Hill présidera le Conseil d'Institut d'ici là,
en tant que doyenne des 5 représentants.

Grégoire Borst
Ph.D, HDR

Professeur, Directeur
Université Paris Cité & IUF



Grégoire Borst est Professeur de psychologie du Développement et de neurosciences cognitives de l'éducation et Directeur du Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant (CNRS). Il a obtenu sa thèse en 2005 à l'Université Paris Sud et a intégré le LaPsyDÉ en 2010 après 4 ans de post-doctorat à l'Université d'Harvard. Ses recherches s'intéressent au rôle des fonctions cognitives de haut niveau (métacognition, planification, résistance aux automatismes, régulation émotionnelle) dans le développement cognitif et socio-émotionnel et dans les apprentissages scolaires chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en combinant des approches comportementales et de neuroimagerie (EEG, NIRS, IRM).

Lien vers le profil de Monsieur BORST : [profil détaillé](#)

Dans la mesure où Grégoire BORST ne pourra pas être présent lors du prochain Conseil d'Institut (CI), celui du 4 février 2025, l'élection du/de la futur(e) président(e) du Conseil d'Institut aura lieu pendant la séance du 8 avril 2025.

Denis ALAMARGOT souligne son expertise dans le domaine de l'éducation. Il est reconnu au niveau international et pourra apporter un regard extérieur, puisqu'il travaille dans une autre université.

Nicolas VIBERT rappelle que Grégoire BORST est membre de l'Institut Universitaire de France (IUF), qui est un institut destiné à favoriser les recherches des meilleurs enseignants-chercheurs en France et couvre toutes les disciplines. Les enseignants-chercheurs peuvent candidater à l'IUF à 2 niveaux, soit junior, soit senior. S'ils sont sélectionnés, ils bénéficient d'une décharge des 2/3 de leurs heures de cours pendant 4 ans, et reçoivent des fonds pour faire de la recherche. Il s'agit d'une reconnaissance nationale. Grégoire Borst a d'abord été membre de l'IUF au titre de ses travaux scientifiques, mais l'est actuellement au titre de la diffusion scientifique, ce qui justifie son positionnement sur les questions de diffusion des résultats des recherches autour des questions d'éducation vers les praticiens (enseignants, cadres du système éducatif) de l'éducation et de la formation. Par ailleurs, Nicolas VIBERT indique qu'il co-dirige avec lui un Réseau Thématique du CNRS sur les recherches autour des questions d'éducation, qui regroupe une centaine de laboratoires, soit entre 900 et 1 000 personnes toutes disciplines de recherche confondues. Il salue la nomination de Grégoire BORST au sein du Conseil d'Institut.

Mathilde FOUCHERAULT fait part d'une enquête qui va être menée avec la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse s'intitulant « 1 000 écoles », dans laquelle Grégoire BORST

est impliqué. Il s'agit d'une enquête qui associe le milieu de la recherche avec le milieu scolaire, afin de tenter de répertorier les pratiques pédagogiques utilisées à l'école élémentaire, en évaluant leur efficacité en termes de réussite académique des élèves par un croisement avec les données des évaluations nationales. Elle souhaiterait avoir des informations supplémentaires sur cette enquête, savoir si elle sera déployée sur l'académie de Poitiers et si elle sera également étendue au 2nd degré. À ce jour, Nicolas VIBERT répond qu'il n'a pas d'informations concernant cette enquête.

- Retour sur la Journée académique [JA3] - 14 janvier 2025 - site INSPÉ du campus de Niort (79) :

La 3ème Journée Académique de l'INSPÉ de l'année 2024/2025 s'est tenue le 14 janvier 2025 sur le site du campus de Niort. 65 formateurs et personnels des 4 sites de l'académie étaient présents.

Le matin, en séance plénière, des informations générales ont été communiquées. L'après-midi, des ateliers de travail se sont tenus au sein des différents départements, qui ont permis d'aborder différents thèmes.

Atelier 1 : « Organiser l'information administrative sur IRIS » : animé par Emilie Desseigne, à l'attention des personnels BIATSS,

Atelier 2 : « Former à distance » : pour les DU Préparation CRPE, DU CAPEFE, DIU Sciences Cognitives, Animé par Florent Blin et Mathis Romano - PédagoLab, avec la contribution de Christophe Brunet et Cécile Lalanne.

Atelier 3 : « PEES » : animé par Denis Alamargot et Nicolas Epinoux.

Atelier 4 : « MEEF1 » : Accompagnement de stage : animé par Jean-René Cherouvrier et Sébastien Goudeau.

Atelier 5 : « MEEF2 (en co-modal) » : animé par David Beylot, François Geoffriau et Guillaume Garnier.

Atelier 6 : « MEEF3 » : animé par Christiane Revolon.

Atelier 7 : « MEEF4 » : animé par Emilie Remond.

L'INSPÉ se saisit des retours des conseils de perfectionnement, ou des projets en cours, pour définir le thème des différents ateliers. Les comptes-rendus des ateliers seront prochainement mis à disposition sur le Drive INSPÉ Académique.

Pour le MEEF 4, l'atelier était tourné davantage vers la restructuration des différents parcours, qui fait actuellement l'objet de discussions.

La journée a été productive. Il est à noter qu'une trame de discussion est préparée pour chaque atelier, de manière à ce que tous les points à aborder soient examinés. Ces discussions permettent de soulever différentes questions qui peuvent ensuite être transmises au COSP et/ou CI.

___ Amandine COURTADON quitte la séance à 10h00 : le nombre de votants présents en séance passe à 7. ___

- Retour sur les votes du CI suite aux préconisations du COSP :

Le COSP a émis un certain nombre de préconisations. Ces dernières, ainsi que d'autres propositions, ont donné lieu à des votes en séance du CI du 10 décembre 2024.

Denis ALAMARGOT rappelle qu'il y a un délai d'anticipation d'une année pour pouvoir mettre en œuvre des modifications des maquettes de formation, ou créer de nouvelles formations. De fait, les modifications votées actuellement ne pourront être applicables qu'à partir de l'année 2026-2027 (rentrée 2026).

DU préparation CRPE - présentation de la maquette

- 16 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

MEEF2 - mutualisation PEES mi-temps PLC avec MEEF2 TD UE4

- 12 Pour
- 0 Contre
- 4 Abstentions

MEEF1/2/3 - harmonisation EC « Recherche Documentaire »

- 12 Pour
- 0 Contre
- 4 Abstentions

Pour le MEEF 2, un ajustement d'horaires est souhaité pour mieux mutualiser la formation des PEES. Pour ce faire, des TP vont être transformés en TD.

Sur les MEEF 1/2/3, il s'agissait d'harmoniser la durée de formation de la Recherche Documentaire, c'est-à-dire qu'un volume de 4 heures soit proposé pour l'ensemble des Masters MEEF.

MEEF2/3 - mutualisation UE6 (LVE niveau B2)

- 15 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

MEEF3 - évolutions de la maquette

- 12 Pour
- 0 Contre
- 3 Absentions

Pour ce qui est du MEEF2 et MEEF3, une mutualisation de l'UE6 est souhaitée. L'objectif de cette UE est d'amener les étudiants au niveau B2 en langue étrangère.

Pour la MEEF 3, une évolution de la maquette, qui a été revue par Christiane REVELON-LALANGE, est proposée, avec une ingénierie de formation repensée.

Suite aux votes du CI, Cécile LALANNE, en qualité d'assesseuse à la pédagogie, a fait remonter ces propositions aux services centraux de l'Université, pour qu'elles soient soumises au vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

À ce jour, aucun retour n'a encore été fait à l'INSPÉ. Une relecture est en cours au niveau du service de pilotage des formations de l'Université, afin de vérifier que l'INSPÉ respecte le cadrage des formations.

- Printemps de la recherche en éducation 2025 du Réseau des INSPÉs :

Nicolas VIBERT présente l'édition 2025 du Printemps de la recherche en éducation, organisé chaque année depuis 10 ans par le Réseau des INSPÉs. Le thème de cette année est « Les INSPÉs au cœur de l'articulation recherche – formation – terrain. Cet événement pluridisciplinaire se déroulera de mars à la fin mai 2025. Il consistera d'abord en un cycle de 10 webinaires, organisés chacun sur une journée de 16h30 à 17h30 entre le 10 mars et le 4 avril, et destinés aux chercheurs ainsi qu'à l'ensemble des personnels de l'enseignement et de l'éducation. Nicolas VIBERT indique qu'il est membre du comité de pilotage du Printemps de la recherche en éducation, en qualité de co-responsable du Réseau Thématique CNRS « Recherches autour des questions d'éducation ».

Par ailleurs, deux journées seront organisées en présentiel, les 22 et 23 mai 2025 à Paris, au cours desquelles se tiendront des tables rondes et des conférences. Un prix de poster sera attribué au cours de ces journées, la limite de candidature est fixée au 10 mars 2025, l'appel à candidatures sera diffusé très prochainement.

3. Budget 2025 de l'INSPÉ :

- Réduction budgétaire - Université de Poitiers :

En raison du contexte national, l'Université de Poitiers est soumise à des restrictions budgétaires, la loi de finances 2025 n'ayant pas été votée par le Parlement. De plus, les Universités subissent un transfert de charges, qui ne sont plus compensées par la dotation de l'État (la « Subvention pour Charge de Service Public »). L'absence de compensation porte sur des augmentations imposées par l'état de la masse salariale. À cela s'ajoute également l'augmentation des coûts de l'électricité et des matières premières. L'UP a dû puiser dans son fonds de roulement pour faire face à ces dépenses supplémentaires estimées à 6 à 8 millions d'euros.

Chaque composante a été informée qu'elle devait rationaliser ses dépenses, et les crédits d'investissement ont été divisés par deux. Les ouvertures de crédits du budget initial 2025 sont par ailleurs limitées à 25% des crédits normalement alloués jusqu'à fin mars 2025,

toutes masses budgétaires confondues (fonctionnement, investissement et masse salariale).

Au niveau des ressources humaines, les recrutements devront être planifiés selon une logique pluriannuelle.

Dans ce contexte, les composantes de l'Université doivent définir un plan d'économie, qui sera présenté en réunion des directeurs de composantes le 31 janvier 2025. Il est à noter un souhait de maintien de la continuité de service. De ce fait l'INSPÉ tient à maintenir les activités de formation, ainsi qu'à continuer à payer les frais de missions, qui sont importants. L'INSPÉ n'étant pas rattaché à un laboratoire, le soutien aux projets de recherche ne pourra être maintenu durant cette période de restriction budgétaire.

Les coûts de fonctionnement de l'équipe de direction de l'INSPÉ vont être réduits. Par exemple, il n'y aura pas de déplacement pour la réunion plénière du réseau des INSPÉ des 5 et 6 février 2025.

UP : 6 à 8 millions d'euros à économiser (courrier Virginie Laval)

Contexte national très difficile, en particulier pour les universités, qui subissent actuellement de nombreux transferts de charges sans compensation de l'État. Incertitudes sur le montant de la dotation de service public, le transfert sans compensation de charges salariales, la hausse des coûts de l'énergie...

- **fonctionnement** : rationalisation de la mise en oeuvre des formations,
- **investissement** : limitation possible de l'équipement mobilier,
- **ressources humaines** : planification des postes sur 5 ans, temporisation.

Budget de projet : rectorat - également des baisses budgétaires

- **ressources humaines** :
 - **arbitrage** des possibilités de mises à disposition (FA, PEMF)
 - **arbitrage** de la sollicitation des PEMF - DSDEN 17 en MEEF1 et PEES à La Rochelle Université
 - **analyse** des modalités de mises à disposition des PEMF dans les 4 départements

L'analyse des services financiers indique que nous ne disposons que de 8 000 euros de fonds de roulement pour faire fonctionner l'INSPÉ jusqu'à la fin mars 2025 (déductions faites des prévisions de frais de fonctionnement), en attendant que le budget de l'État soit voté.

Le budget de projet est en cours de finalisation, il s'agit notamment d'identifier les clés d'arbitrage pour la mise à disposition de formateurs PEMF prise en charge par le Rectorat. En effet, le rectorat contribue à 10% de la formation dispensée à l'INSPÉ, par le biais de la mise à disposition de personnels, sachant que la loi « pour une école de la confiance » prévoit une contribution de 33% de praticiens dans les enseignements dispensés à l'INSPÉ. Par conséquent, la différence est prise en charge par l'Université de Poitiers.

Nicolas VIBERT souligne que la situation liée à l'absence de vote d'un budget pour l'état doit également impacter le Rectorat.

Denis ALAMARGOT informe que toutes les composantes vont présenter à leur personnel les arbitrages. Il indique qu'en fonction de l'évolution de la situation, le COSP pourrait être sollicité pour des préconisations sur la mise en œuvre de certains arbitrages de l'équipe de direction.

Le président du COSP indique que tous ces efforts ne peuvent qu'être salués.

- Budget de projet : sollicitation des PEMF - DSDEN 17 dans la formation MEEF1 et PEES sur le site de La Rochelle Université :

En raison d'un nombre important de formateurs PEMF intervenant dans le département 17, il est nécessaire de clarifier et harmoniser le recours aux PEMF sur les 4 départements de l'Académie de Poitiers. Une fois ce travail accompli, le budget de projet sera présenté lors du prochain comité des partenaires.

4. Formation et pédagogie :

- Conseils de perfectionnement : bilan des représentations des différents partenaires :

- DIU PEES mi-temps 1^{er} degré : 1 représentant des DSDEN/EAFC/Rectorat
- DIU PEES mi-temps 2^{ème} degré : 2 représentantes des DSDEN/EAFC/Rectorat

- DU PEES temps complet : 1^{er} degré : 3 représentants des DSDEN/EAFC/Rectorat
- DU 2^{ème} degré PEES temps complet : 2 représentantes des DSDEN/EAFC/Rectorat

- MEEF1 : 3 représentants des DSDEN/EAFC/Rectorat

- MEEF2 : pas de représentant

- MEEF3 : pas de représentant

- MEEF4 : pas de représentant

Les Conseils de perfectionnement se sont tenus aux mois de novembre, décembre et janvier pour le MEEF1. Pour le MEEF1, 3 représentants DSDEN/EAFC/Rectorat étaient présents. Ce qui n'était pas le cas pour les MEEF 2 et 3. Quant au MEEF4, les partenaires n'étant pas présents, ces derniers n'ayant pas été sollicités. Il faudra penser à les inviter à l'avenir.

- Mise en stage des étudiants :

- * Harmonisation de la recherche des berceaux de stage (MEEF2 et MEEF3) :

Cartographie des pratiques établie par le responsable de mention :

Parcours	Université	SOPA	SPA
Mathématiques	LJU	La liste des étudiants inscrits est transmise à l'IPR de secteur, avec des vœux (niveau, localisation), et c'est l'IPR qui cherche les tuteurs et affecte les étudiants.	Sauf problème, le tuteur ou la tutrice de M2 est celui de M1. Si nécessaire, c'est l'IPR qui cherche les nouveaux tuteurs. Le nom des tuteurs et tutrices sont dans tous les cas connus au mois de juin.
Sciences industrielles pour l'ingénieur	UP	Gère en interne en sollicitant directement les tuteurs. Si possibilité de stage dans un nouveau secteur, recherche de tuteurs avec inspection.	Échange avec inspection pour envisager les berceaux. C'est l'IPR qui cherche les tuteurs et finalise. Volonté de notre part de séparer les problèmes (notamment la gestion des distances, etc.).
Sciences Physiques & Chimiques		Suite à la première séance avec les M1, je récupère leurs vœux de lieu de stage. Cette liste est communiquée aux IA-IPR pour trouver le meilleur lieu de (stage + tuteur). La solution est alors proposée aux M1 pour validation. Nous communiquons ensuite cette liste à l'INSPÉ.	Échange avec inspection pour envisager le nombre de berceaux des mi-temps et star et les lieux. C'est l'IA-IPR qui cherche les tuteurs et finalise. Par déduction, il ne reste que les SPA à s'occuper que je place le plus près de Poitiers sur des lieux restants.
Sciences de la vie et de la terre	UP	Une liste d'étudiants en M1 MEEF SVT est établie au début de l'été après les résultats Monmaster, communiquée auprès des IA-IPR, une recherche active est faite à partir de vœux établis à la rentrée par les IA-IPR. Une liste est transmise après validation par les IA-IPR. Nous venons sur les supports de stage.	Même démarche avec les M2 mais communication avec les IA-IPR et établissement des fléchages dès l'été pour effectuer une pré-rentree avec les tuteurs-tutrices et une prise en charge des classes dès la rentrée.
Sciences de la vie et de la terre	LJU	Une liste d'étudiants en M1 MEEF SVT est établie au début de l'été après les résultats Monmaster, communiquée auprès des IA-IPR, une recherche active est faite à partir de vœux établis à la rentrée par les IA-IPR. Une liste est transmise après validation par les IA-IPR. Nous venons sur les supports de stage.	Même démarche avec les M2 mais communication avec les IA-IPR et établissement des fléchages dès l'été pour effectuer une pré-rentree avec les tuteurs-tutrices et une prise en charge des classes dès la rentrée.

Pratiques variées en fonction des disciplines et des stages SOPA ou SPA :

- Du point de vue des étudiants :
 - Vœux géographiques avec lieux de stage connus
 - Vœux géographiques mais lieux de stage pas encore connus
 - Vœux du type d'établissement (collège, lycée, lycée pro)
 - Pas de vœux
- Du point de vue des responsables de parcours :
 - Contact des tuteurs puis communication des lieux de stage aux IA-IPR
 - Échange entre responsable de parcours et IA-IPR, contact des tuteurs par les IA-IPR

A l'heure actuelle, la définition des berceaux de stage pour le second degré varie selon les disciplines, certaines ayant davantage de berceaux possibles que d'autres. Une communication aux IA-IPR et IEN sera réalisée afin de permettre une égalité et équité entre les étudiants, en harmonisant les pratiques. Un travail sera conduit à cet effet. Une cartographie des différentes pratiques est présentée aux membres du COSP.

Christelle FREDON indique qu'une communication auprès des inspecteurs peut être effectuée pour demander l'harmoniser des démarches. Elle fait part de son approbation quant au fait que ce travail soit conduit par les inspecteurs, plutôt que par les co-responsables de parcours. Elle précise qu'il est question des STAR et des lauréats de concours.

Anne BOUCKER précise qu'effectivement, il serait opportun de créer une procédure, que le Rectorat pourrait transmettre. Cécile LALANNE propose la participation de l'INSPÉ à ce travail. Les besoins de l'INSPÉ pourraient être remontés pour les mises en stage, dans l'intérêt des stagiaires et également des élèves.

* Modification des jours de mises en stage pour faciliter l'observation de situations professionnelles (SPA MEEF1 et MEEF2) :

MEEF1 :

- Problématique du vendredi : pas de réunion en école, journée moins « qualitative ».
- Proposition de décalage du jour de stage des m2 SPA et STAR du vendredi au jeudi

Point de vigilance :

- Equilibre des journées de décharge des PEMF (visites et cours)

Afin de permettre aux étudiants de MEEF1 de participer aux réunions dans leurs lieux de stages, il est proposé de décaler la journée de stage du vendredi au jeudi, les réunions étant souvent organisées sur cette journée.

Le COSP préconise ce changement.

MEEF2 m2 : remontées des chefs d'établissement :

emploi du temps complexe pour 4 m2 STAR en maths et français en 5ème sur lundi/mercredi matin et mercredi matin/vendredi

- Simulation : lundi matin/jeudi et lundi/jeudi matin ou lundi matin/vendredi et lundi/vendredi matin

Points de vigilance et contraintes fortes :

- UNSS le mercredi am pour les MEEF2 EPS
- Formation en composantes sur 3 demi-journées au lieu 1 journée et demi
- Décalage des formations PEES MT du jeudi au vendredi
- Beaucoup de déplacements pour les étudiants (INSPE, composantes, établissement)
- Disponibilités des formateurs académiques

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1HzfumoDM3wCEfv59RctgZ62xEdkFaJVf/edit?gid=359077272#gid=359077272>

S'agissant des étudiants de M2 MEEF2, il est nécessaire de mener une réflexion sur les jours de mise en stage.

En mathématiques et en français, certains étudiants sont en stage 6 heures par semaine, réparties sur trois demi-journées. Cette organisation n'est pas facile pour les établissements d'accueil, au regard des emplois du temps. Du point de vue de l'emploi du temps de formation de l'INSPE, cela pose également des difficultés. Cela apporte donc des contraintes fortes au regard du peu d'étudiants impliqués (disciplines français et maths), et entraîne davantage de déplacements pour les étudiants concernés.

Denis ALAMARGOT informe que Guillaume GARNIER a essayé d'imaginer plusieurs scénarii pour remédier à ce problème. Malheureusement, elles ne sont pas compatibles avec les emplois du temps. Il pourrait peut-être être envisagé d'éviter de nommer ces étudiants en collège, et les affecter plutôt en lycée pour avoir un berceau plus adapté à leur alternance. Il précise également que la pause méridienne doit être prise en compte. Cette dernière doit être sanctuarisée, car c'est une obligation de l'UP. Or, les déplacements sur des ½ journées empiètent sur le temps de repos de la pause méridienne.

Il est proposé de passer à une journée et demie de stage, plutôt que 3 demi-journées, cela afin de réduire les temps de déplacements des étudiants, notamment durant la pause méridienne qui doit être conservée.

Le COSP préconise cette proposition pour éviter de placer des stagiaires dans ces situations, et l'INSPE n'ayant pas d'autre possibilité que de positionner les étudiants en stage sur 1 journée et demie.

* Fiche de liaison académique partagée pour les tuteurs et référents de stage :
complétion dans un espace en ligne (PEES, MEEF) :

FICHE DE LIAISON RÉFÉRENTS	
Nom et prénom de l'étudiantstagiaire	INSPE-Université de Poitiers
École	Cycle
Niveau	
Contexte	type d'école / nombre d'élèves
Date visite 1/Horaire	Formateur
Date visite 2/Horaire	Formateur
COMPÉTENCES P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves 1. Faire partager les valeurs de la République 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage 4. Prendre en compte la diversité des élèves 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier 10. Coopérer au sein d'une équipe 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative 12. Coopérer avec les parents d'élèves 13. Coopérer avec les partenaires de l'école 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	

Synthèse de la visite en fonction du référentiel de compétences		
VISITE 1 :	Points positifs :	Axes de progrès :
Concevoir P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3. Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves		
Conduire et réguler P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3. Mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves		
Évaluer les élèves et analyser sa pratique P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
Autres compétences		
Conclusion 1		

Le souhait est de mettre en place une fiche de liaison commune aux 3 sites qui dépendent de l'UP, à renseigner en ligne par les tuteurs et référents, afin de permettre un suivi identique pour tous les étudiants, ce qui bien sûr n'empêchera en aucun cas de rédiger des bilans plus complets.

Pour les PEES mi-temps et temps plein, cela permettrait également au directeur de l'INSPÉ d'accéder aux informations concernant pour prendre les décisions de titularisation, qui doivent tenir compte de l'assiduité en cours, ainsi que de l'évaluation du stage. Il est précisé que le respect du RGPD devra être assuré.

En absence de remarque, le COSP donne son aval à cette proposition.

* Suivi de stage : compte rendu du tuteur de stage PEES mi-temps :

A ce jour, il n'y a pas d'échange sur la fiche de suivi de stage, entre les tuteurs et référents de stages. Un même document est en cours de réalisation pour que les 2 parties puissent l'utiliser. Il est nécessaire de mener une réflexion sur la transmission de cette fiche de suivi. L'idée serait un partage des fiches en ligne. L'objectif est de mettre en place une fiche commune entre tuteurs et référents, qui serait également portée à la connaissance du stagiaire.

Lors de la réunion avec le Rectorat et l'EAFIC, qui s'est tenue en novembre, toutes les parties présentes étaient d'accord pour utiliser une même fiche. Cela permettrait également aux tuteurs et référents de s'organiser pour ne pas intervenir la même semaine,

par exemple. Lors du comité de suivi des étudiants, cela permettrait d'avoir en temps réel les données, ce qui permettrait notamment d'activer si nécessaire des dispositifs précis, comme les dispositifs d'accompagnement professionnels, par exemple.

Christelle FREDON se demande si l'outil « Compas » (système d'information des personnels de l'Éducation Nationale) ne pourrait pas être utilisé pour partager ces fiches, et s'interroge sur l'harmonisation entre les PEES temps complet et mi-temps. Cécile LALANNE précise que ce travail d'harmonisation est à faire pour le 2nd degré seulement, le problème ne se pose pas pour les stagiaires du 1^{er} degré. Denis ALAMARGOT répond que le fait de passer par Compas est malheureusement très contraignant, car il faut transformer les documents pour les mettre en forme de manière très spécifique. Les tuteurs et référents ont déjà fait remonter cette problématique.



1. Les comptes rendus du tuteur de stage

PROFESSEUR STAGIAIRE :		VISITEUR :	
NOM, Prénom :		NOM, Prénom :	
Plein temps / 100%			
Mi-temps / 50%			
Date de la visite : École : Classe : Nombre d'élèves présents : Conditions particulières :			
Compétences	ELEMENTS DEJA BIEN ASSURES	ELEMENTS A DEVELOPPER EN PRIORITE	
CP 1 - Maîtriser le langage français dans le cadre de son enseignement			
CP 3 - Concevoir, mettre en œuvre et adapter des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves			
CP 6 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves			
CE1 - Agir en déléguant responsabilité et selon des principes éthiques			
CE10 - Coopérer au sein d'une équipe			
CE 12 - Coopérer avec les parents d'élèves			
CE 14 - Engager dans une démarche individualisée et collective de développement personnel			

ANALYSE ET COMMENTAIRES
PRÉCONISATIONS HIERARCHISÉES (3 maximum)

- Projet de DU « Préparation CRPE » - point d'étape :

Un bilan d'étape de la création du nouveau DU « Préparation CRPE » est présenté en séance.

Public cible - Distanciel

- **Public cible :**

- Titulaire d'un master => futurs PEES TC et PEES MT
- Candidat disposant des conditions d'accès au concours => futurs PEES MT
- => pas uniquement des candidats pour le CRPE « Académie de Poitiers »

- **Distanciel : 100% dans un premier temps**

- Recrutement régional, national, international => éloignés des INSPE
- Candidats qui ont un emploi => peu disponibles en journée
- Egalité de traitement grâce au tout à distance

- **Recourir au co-modal avec prudence et équipements (discussion au CI)**

- Équipement des salles
- Expression d'un besoin pour préparation des oraux par exemple

L'ouverture est prévue pour la rentrée 2025. Ce DU s'adresse à des titulaires de Master qui n'ont pas été reçu au concours, ou à des candidats disposant des conditions d'accès au concours CRPE. Il sera dispensé en distanciel, en fin de journée, pour permettre à ceux qui travaillent de le suivre. Le diplôme sera délivré en compétences et non selon des notes. Ces dernières seront simplement données à titre indicatif. Une maquette a été votée au dernier CI (10/12/2024), comptant 120h étudiant.

Rappel vote au CI - 10 décembre 2024

120 heures étudiant au total dont 80h de co-modal ou visio+ 40h de plateforme	Semestre 1 (60h)	Semestre 2 (60h)	Année (120h)
UE préparer les épreuves d'admissibilité (étape 1)	35h (25h visio + 10h de plateforme)	20h (10h visio + 10h de plateforme)	55h (35h visio) (+ 20h de plateforme)
UE préparer les épreuves d'admission (étape 2)	25h (15h visio + 10h de plateforme)	40h (30h visio + 10h de plateforme)	65h (45h visio) (+ 20h de plateforme)

- Une évaluation par acquis de compétences :
 - Si notes : simplement indicatives
 - Validation si participation aux travaux (rendus, évaluation entre pairs)

Une réflexion sur la scénarisation des cours à distance est en cours. Une équipe d'intervenants a été identifiée, et un webinar sera organisé à la mi-février, afin de définir un plan de formation, et de travailler sur la mise en œuvre de la plateforme de formation à distance.

Plan d'action - calendrier universitaire des instances

• Atelier « Former à distance »

- pour les DU Préparation CRPE, DU CAPEFE, DIU Sciences Cognitives,
- Scénariser un cours à distance avec la plateforme UPDAGO - animé par le PédagoLab.

• Préparation de la mise en oeuvre - année universitaire 2025/2026

- Identification des intervenants :
 - Point en conseils de formateurs pour faire remonter par site et discipline les volontaires.
- Organisation d'une série de webinaires : mi-février pour :
 - Plan de formation annuel par enseignement,
 - Mise en oeuvre de la plateforme et choix des outils numériques.

Suite à cette présentation, le COSP n'émet aucune remarque.

- UE6 : LVE dans les formations MEEF : clarification des objectifs et des attendus de l'UE :

Dans les plans de formation concernant les différents parcours, chaque étudiant doit obtenir le niveau B2 en langue étrangère, au plus tard en Master. Dans ce cadre c'est l'UE6 qui est mise en œuvre, avec 18 heures d'enseignement. Suivant le niveau initial de l'étudiant, cela peut consister en du renforcement, afin de permettre à l'étudiant de valider le niveau B2. Il est à noter que certains étudiants ne sont pas concernés. Par conséquent, une évaluation faite pour tenir compte du parcours de l'étudiant.

S l'étudiant n'obtient pas le niveau B2 en langue étrangère, la note plancher étant de 10, et non de 7 comme pour les autres UE, alors il sera considéré comme redoublant. Il est donc essentiel que l'étudiant reçoive du renforcement, et pas des cours de didactique de la LVE, dans cette UE6. Il est précisé que les étudiants peuvent fournir une certification au TOEFL, pour valider cette UE (si la LVE est l'anglais).

Une réunion avec le département LVE est programmée afin d'échanger à ce sujet. Denis ALAMARGOT précise que certaines évaluations ont dû être refaites, car elles n'étaient pas conformes à la maquette.

En l'absence de remarque, le président du COSP souligne que cette démarche est bonne et nécessaire pour que tous les étudiants puissent atteindre le niveau de LVE requis.

- Emplois du temps : périodes réservées (pause méridienne, mercredi AM – UNSS, jeudi après-midi : SUAPS, Culture) :

Des étudiants ont fait remonter en séance de la CFVU que les pauses méridiennes n'étaient pas toujours respectées à l'INSPÉ. Après vérifications des emplois du temps, cela a été confirmé, ponctuellement, sur certains créneaux horaires et pour certains étudiants. Il a donc été demandé aux responsables des différents sites d'être vigilants par rapport à la pause méridienne, qui doit durer au minimum 1h30, conformément à la délibération de la CFVU du 7 avril 2022.

Pause méridienne et jeudi après-midi

Conformément à la délibération CFVU 20220407_06 du 7 avril 2022,

https://www.univ-poitiers.fr/wp-content/uploads/sites/10/2022/04/CFVU_20220407_06_Delib_PrincGenCadrEmpITemps_22-23.pdf

Éléments relatifs la pause méridienne

Considérant l'allongement des temps d'attente à l'entrée des Restaurants Universitaires – permettant de prendre un repas à tarif social – et considérant la nécessaire prise en compte du bien-être des étudiants, il apparaît nécessaire de laisser le temps aux étudiantes et aux étudiants de déjeuner dans des conditions convenables.

En ce sens, une pause méridienne d'une heure trente doit être positionnée chaque jour de la semaine. Les pauses méridiennes d'une durée inférieure doivent demeurer exceptionnelles et pour des situations particulières.

Les jeudis après-midi, de la même façon, vont également être libérés pour les M1, en application de la même délibération.

Pause méridienne et jeudi après-midi

Conformément à la délibération CFVU 20220407_06 du 7 avril 2022,

Éléments relatifs au jeudi après-midi

Considérant les activités culturelles, sportives, associatives, citoyennes ou de loisir comme un facteur clé de la réussite étudiante, il apparaît nécessaire de laisser le temps aux étudiantes et aux étudiants de pratiquer ces activités.

En ce sens, le jeudi après-midi, sur la plage horaire de 14h à 18h, doit être consacré aux activités de vie étudiante. En conséquence, ni travaux pratiques, ni travaux dirigés, ni cours magistraux ne doivent être inscrits sur cette plage horaire. L'utilisation de cette plage horaire doit demeurer exceptionnelle, notamment pour les épreuves d'examen – terminal ou de contrôle continu – ne pouvant être placées à d'autres moments de la semaine.

Cette mesure ne concerne pas les formations en alternance.

Il faudra être attentif à ce que les emplois du temps ne soient pas condensés dans la partie de la semaine du lundi au jeudi midi. La semaine d'enseignement doit s'envisager du lundi au vendredi.

Cette banalisation peut aussi contribuer à favoriser une réappropriation du temps pour tous les personnels pour développer des constructions collaboratives qui font la force de notre établissement : rencontres, échanges, élaboration des projets pédagogiques, de recherches, culturels, etc.

M1 libérés

M2 non libérés (alternants)

Questionnaire étudiants SUAPS et activités culturelles

Par conséquent, le mercredi après-midi libéré (pratique liée à l'emploi du temps des partenaires du Rectorat) va être décalé au jeudi après-midi.

Pour ce qui est des M2, étant donné qu'ils sont en alternance, ils ne sont pas concernés, comme le stipule la délibération de la CFVU.

Pour finir, la direction de l'INSPÉ souhaiterait que l'UP donne des directives pour accepter ou non les absences dues aux compétitions locales universitaires, surtout en sports collectifs.

- Enseignement à la défense dans les INSPÉ : quel plan de formation ? Projet de journée de réflexion, par Hugues Marquis, référent défense INSPÉ :

Hugues MARQUIS présente un projet de mise en place d'une formation à l'éducation à la défense à destination des étudiants de l'INSPÉ. L'objectif est de préparer les enseignants et personnels de l'éducation à l'enseignement à la défense. À ce jour, la mise en place de la formation à la défense ne fait pas partie des maquettes des formations.

Hugues MARQUIS précise que les thématiques liées à l'éducation à la défense sont développées dans un cours accessible sur l'espace numérique de travail de l'université (UPdago), cours intitulé : « Défense et sécurité dans la formation des enseignants ». Ce cours, ouvert à l'auto-inscription, est organisé en neuf parties (sections) donnant accès à 90 « ressources » (liens URL, fichiers, dossiers) à ce jour. <https://updago.univ-poitiers.fr/course/view.php?id=7694#section-0>. Les liens intégrés dans ce cours se réfèrent à des documents du cours. Une fois sur la page de cours, il faut coller chaque lien dans le bandeau d'adresse du navigateur pour atteindre directement la ressource.

Il rappelle le contexte de la mise en place de cette mission et de ce projet de formation des étudiants aux questions de défense. La loi du 28 octobre 1997 a mis en place « à partir de la rentrée 1998 », un « enseignement obligatoire » des « principes et (de) l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne », « dans le cadre des programmes des établissements d'enseignement du second degré des premiers et second cycles ». <https://updago.univ-poitiers.fr/mod/url/view.php?id=133367>. « Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armées-nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense ».

Cet enseignement de Défense et de Sécurité nationale est, avec la Journée Défense et Citoyenneté, un volet essentiel du parcours de citoyenneté que doivent effectuer tous les jeunes Français. <https://updago.univ-poitiers.fr/mod/url/view.php?id=143543>

La mise en application de la loi s'appuie principalement sur des « conventions cadres » ou « protocoles » (au nombre de 6 depuis 1982), conclus entre le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la Défense/des Armées, dont le dernier en date « vise à obtenir des résultats tangibles » dans le domaine « (des) connaissances, (des) compétences et

(des) capacités attendues en matière de défense et de sécurité nationale des enseignants grâce à la formation initiale et continue » <https://updago.univ-poitiers.fr/mod/url/view.php?id=133369>

La prise en charge de cet enseignement de défense, d'abord assurée par les professeurs d'histoire-géographie, s'est étendue à l'ensemble des professeurs du second degré, puis du premier degré, posant ainsi un enjeu de formation des enseignants à cette question, enjeu posé dès 1997, souligné dans les différents protocoles et mis en place dans les académies par le « trinôme académique défense ». La feuille de route des trinômes académiques (pour 2023-2024) attire l'attention sur la formation initiale des enseignants à la mise en œuvre de l'enseignement de défense. <https://updago.univ-poitiers.fr/mod/url/view.php?id=143545>

Dans ce contexte, le réseau des INSPÉs a mis en place un groupe de travail composé des référents Éducation Défense de ces établissements, groupe de travail piloté par Sébastien Jacobowski (directeur de l'INSPÉ Lille-Nord de France) pour qui il s'agit d'un « travail de longue haleine, dans une perspective de 10 à 15 ans ». <https://updago.univ-poitiers.fr/mod/url/view.php?id=143547>

Le groupe de travail a proposé la mise en place de l'enseignement de défense dans la formation initiale des enseignants, avec un premier module optionnel de 6 heures déjà mis en place dans plusieurs INSPÉ, par exemple dans les Académies d'Aix-Marseille et Rennes.

A l'INSPÉ de l'Académie de Poitiers, la mise en place de cette formation se heurte à une contrainte de maquette. La maquette actuelle du MEEF ne comporte pas d'UE (Unité d'enseignement) ou d'EC (Élément Constitutif au sein d'une UE) qui pourrait être le cadre d'une formation à l'Éducation à la défense. Il faut donc intégrer cette formation dans les différentes « entrées » de la maquette.

Il pourrait être envisagé :

- un CM ou une séance de TD de 2 heures « Enseigner à la défense », avec des heures prises sur le volume horaire des « Valeurs de la République » des différentes maquettes, et des possibilités de mutualisation.
- Une ½ journée ou journée entière de formation, sur volontariat des étudiants, avec au programme des conférences, tables rondes et visites à proximité de l'INSPÉ, sur un lieu impliqué dans la défense.
- La mise en place d'un projet interdisciplinaires d'éducation à la défense. Ce projet s'intégrerait à la maquette du MEEF second degré en M2, semestre 3.
- Une proposition de formation à distance, s'appuyant sur les cours donnés dans le cadre de l'UE ouverte mise en place ce semestre 2025 en L2 sur le site universitaire de la Charente, pour sensibiliser les étudiants au système de défense.

Il serait pertinent de donner une lisibilité à l'Éducation à la défense, qui est une discipline transversale. Cela pourrait être permis, par exemple, par la modification du libellé de l'EC de l'UE3 de la maquette « Valeurs de la république ». Il existe par ailleurs des fiches d'actions à mener en direction des écoles, collèges et lycées, sur différentes thématiques liées à la défense.

L'équipe de direction propose que cette thématique soit discutée en atelier lors de la prochaine journée académique, dans le cadre de la thématique spécifique UE3, pour laquelle d'autres problématiques sont à discuter, cette UE n'étant pas rattachée à un département.

Denis ALAMARGOT informe qu'un module dédié à l'écologie est également à intégrer dans le plan de formation. Il serait intéressant d'avoir une formation à la défense comme celle existant actuellement pour l'écologie, via une plateforme.

5. Actualité de la recherche à l'INSPÉ :

- Compte-rendu rapide de la dernière réunion de la commission recherche de l'INSPÉ :

	INTITULE DU PROJET	Porteur(s)	Labo	Budget accordé
1. Projets de recherche				
	Étude des représentations sur les bénéfices d'activités pédagogiques en classe des enseignants du 1er et du 2nd degré.	T Colliot	CeRCA	1 705,00 €
	Coordonneurs et coordinatrices d'ULIS TFC : éclairages sociologiques sur un métier en mutation	F Montmasson Michel	GRESO	2 250,00 €
	Aider les élèves en difficulté de langage oral : effet d'un programme d'entraînement sur le développement des habilités langagières des élèves de cycle 2	V Millogo	CeRCA	1 892,00 €
2. Journées d'études ou de colloques				
	Colloque 26ème rencontres des chercheuses et chercheurs en didactique des littératures: l'imprévu en classe / cours de littérature	P Moinard - L Perret - S Diebolt	FORELLIS	1 000,00 €
	Colloque : Dix ans de lutte contre les discriminations 6 - 7 novembre 2025	H Dupont	GRESO	800,00 €
	Journée d'études sur les recherches collaboratives en didactique du français 4 juin 2025	P Moinard	FORELLIS	1 053,40 €
	Journée d'études le 2 avril « Approche didactique pour repenser la formation des enseignants et enseignantes du premier degré »	M Coret - G Tabourdeau - S Volteau - M Kaheraoui	FORELLIS	400,00 €
	Budget Total alloué			9 100,40 €

Victor MILLOGO informe que, suite à la commission recherche qui s'est tenue le 25 novembre, 3 projets de recherche ont été retenus pour une participation financière de l'INSPÉ, ainsi que 4 journées d'études et colloques (cf. PV de la Commission Recherche à venir). Toutefois en raison des restrictions budgétaires liées au non-vote du budget de l'état, le financement des actions de recherche a été suspendu. Cela n'empêche pas les chercheurs de continuer à travailler sur ces différents projets. Victor Millogo tient à

souligner l'effort de l'INSPÉ, qui soutient ces projets de recherche en prenant sur ses fonds propres à hauteur de 9 100 euros.

Il informe que le rectorat va être sollicité pour le colloque en lien avec la didactique du français, dans la mesure où les enseignants du 1^{er} et 2nd degré sont concernés.

Nicolas VIBERT indique que, pour les laboratoires de recherche, la recherche fait partie des continuités de service.

- Appels d'offres à venir du PPR "Sciences pour l'éducation": projet proposé par le CeRCA et partenariat envisagé avec l'INSPÉ :

Nicolas VIBERT indique que, dans le contexte du programme d'investissements « France 2030 », programme pluriannuel de recherche s'intitulant « Sciences pour l'éducation » va être financé pendant 8 ans à hauteur de 35 millions d'euros. À l'heure actuelle, il n'a pas été question de réduction budgétaire sur ce programme.

Un plan d'action a été mis en place pour l'utilisation de ces 35 millions :

- 2 à 3 millions pour la gouvernance du projet attribués à l'Université de Poitiers, un des établissements porteurs du programme avec le CNRS. Un chef de projet sera notamment recruté à l'UP.
- La mise en place de cohortes longitudinales d'élèves suivis comme objets de recherche sur plusieurs années, qui a été confiée au CNRS ;
- De l'argent dédié à des appels à projets de recherche (ou appels à manifestations d'intérêts) gérés par l'ANR, qui devraient être diffusés à partir de l'automne 2025, avec des réponses aux appels à rendre à la fin 2025 ou au printemps 2026.

Ces derniers devront être des projets de recherche pluridisciplinaires impliquant un ou plusieurs rectorats, destinés à tester à grande échelle des solutions pédagogiques innovantes dont la recherche a déjà démontré qu'elles étaient intéressantes.

Dans ce cadre, le CeRCA est en train de préparer une réponse, sous la forme d'un projet de recherche centré sur l'enseignement du langage oral et écrit, avec pour objectif de réduire les inégalités scolaires de la maternelle au cycle 3. L'une des spécificités de ce projet sera de tenir compte de tout ce qui se passe hors de la classe, notamment dans les familles (devoirs à la maison par exemple).

Dans le cadre de ce projet, une action transversale sera menée en lien notamment avec l'INSPÉ, l'EAFIC et le Rectorat sur la meilleure manière d'envisager la formation des enseignants pour que les résultats de la recherche en éducation puissent être transmis et pris en compte dans la formation qui est dispensée.

Depuis la rentrée 2024, un travail interne au CeRCA est mené sur ce projet. Une demande de rencontre a été sollicitée auprès du nouveau recteur d'académie, M. Frédéric PÉRISSAT. Il viendra visiter le CeRCA le mercredi 12 février 2025. Le laboratoire lui

présentera les grandes lignes du projet. Les différents services du rectorat vont ensuite être sollicités, afin d'amorcer concrètement le travail avec eux.

Denis ALAMARGOT indique qu'un travail en commun avec l'INSPÉ est à mener puisque ce projet aura certainement des impacts sur certaines UE, notamment l'UE5. Le projet devra donc être soumis au vote du COSP, puis du CI. Denis ALAMARGOT souligne cependant le risque d'interférence entre ce projet et ce que sera la nouvelle réforme de la formation des enseignants en cours de mise en œuvre.

Suite à une question de Julie RANÇON au sujet de la participation d'autres laboratoires que le CeRCA à ce projet, Nicolas VIBERT précise qu'effectivement d'autres laboratoires vont être contactés.

Julie RANÇON demande si l'enseignement du français à l'étranger pourra également être évoqué, afin d'associer éventuellement des terrains de recherche à l'étranger.

Nicolas VIBERT répond qu'il faut étudier comment cela peut s'intégrer dans le projet, tout en préservant une certaine unité au projet. Il y a encore suffisamment de temps pour y réfléchir.

Julie RANÇON souligne également le recours possible aux partenaires de l'alliance EC2U, qui permet aussi l'accès à des terrains de recherche à l'étranger.

Nicolas VIBERT précise que les appels d'offres ne sont pas encore sortis, mais que le projet est géographiquement ciblé. L'accent n'est pas forcément mis sur l'international.

Denis ALAMARGOT demande si nous avons une idée plus précise du calendrier des appels d'offres. Nicolas VIBERT précise que les appels à projets ne seront pas diffusés avant septembre, voire novembre ou décembre. Après la publication des appels à projets, le délai de réponse courra peut-être jusqu'au printemps suivant (2026), mais pourra être plus rapide si ces appels prennent la forme d'appels à manifestations d'intérêt. Le tout laisse encore un délai de réflexion pour la construction et l'organisation des projets.

Les contacts auprès des différents partenaires locaux qui seront sollicités vont être initiés très prochainement.

6. Questions diverses :

En l'absence de question diverse, la séance est levée à 12h27.

La prochaine séance du COSP aura lieu le mardi 18 mars 2025 à 9h30.

Documents annexes : néant

Le président du COSP

Nicolas Vibert



Le directeur de l'INSPÉ
de l'académie de Poitiers

Denis Alamargot



La secrétaire de séance

Angélique Benoit

